



Déclaration FSU

CHSCT 95

Pierre Jacque, professeur d'électronique au Lycée Antonin Artaud à Marseille s'est suicidé à la veille de la rentrée. Il a laissé une lettre qui n'est pas seulement un réquisitoire contre la réforme de la voie technologique industrielle, mais qui exprime avec une grande acuité la nature particulière de la souffrance au travail des professeurs.

A la veille de la pré-rentrée, Pierre Jacque ne s'est pas seulement donné la mort. Il s'est donné la parole. C'était un professeur expérimenté, estimé de ses pairs et de sa hiérarchie, respecté de ses élèves. Mais les évolutions du système éducatif et en particulier le rôle joué par l'évaluation, avaient progressivement vidé son travail de toute signification à ses yeux.

S'il est absurde de chercher les causes d'un suicide, on se doit de reconnaître les causes de la réalité professionnelle qui a vaincu cet homme pour agir sur elles et les transformer.

L'institution a exercé sur ses agents, les professeurs de la voie technologique industrielle, une série de violences :

Tout d'abord, la destruction progressive de leur identité professionnelle :

Les ateliers vidés de leurs machines et remplacés par des laboratoires et des ordinateurs, les programmes abscons et très éloignés des attentes du monde professionnel comme de l'intérêt des élèves, c'était toute leur pédagogie, tout leur savoir-faire au rebut. L'« enseignement transversal » institué par la réforme et destiné à rendre les professeurs interchangeables a été vécu comme une humiliation. Il fallait 4 ou 5 ans pour former un professeur de Génie Civil, d'Electronique, de Génie mécanique. Mais quand la réforme s'est mise en place, il suffisait de quelques jours de formation pour enseigner une discipline à laquelle ils ne connaissaient rien ! Face aux élèves, ils se sont trouvés démunis, perdant du même coup l'autorité et la légitimité que donne la maîtrise du savoir dans la classe. On leur a infligé un changement brusque de dénomination administrative. Au point de ne plus pouvoir dire de quoi ils sont professeurs sans périphrase ou acronyme.

Ensuite, une situation de travail rendue impossible :

Toute la psychologie du travail reconnaît la notion de « travail empêché » et ses effets néfastes sur la santé psychique et physique des travailleurs. Ainsi, il a fallu préparer les élèves au bac sans connaître le format des épreuves. Leur transmettre des connaissances sans les maîtriser. Étudier des systèmes qui n'étaient pas encore arrivés. Accueillir 16 élèves dans des salles prévues pour 15. Être un enseignant exigeant et consciencieux et subir en permanence les pressions de la hiérarchie.

Enfin, une réforme qui a été l'outil d'un management brutal :

Ces dernières années les relations entre la profession et sa hiérarchie ont changé de nature. Autrefois considérés comme des pairs distingués sur la base de leur excellence professionnelle et académique, les Inspecteurs Régionaux se sont mués en VRP des

réformes, endossant des discours idéologiques, tournant ostensiblement le dos à l'analyse, à l'observation, à l'expérience. Renonçant à leur expertise mais pas à leur pouvoir, ils sont de moins en moins perçus comme une ressource pour les professionnels en difficulté.

Le système éducatif est rendu fou par ses méthodes d'évaluation, confondant évaluation des élèves et évaluation du système. Quitte à remonter les notes des élèves, en cachette, au mépris de la souveraineté des jurys, comme cela remonte de plus en plus du terrain. Les apparences chiffrées sur des graphiques tiennent lieu de réalité.

Au moment du baccalauréat, les modalités d'évaluation des élèves, de ses élèves ont été le dernier signe que l'on avait ôté tout sens à son métier, elles ont eu raison de Pierre Jacque. Qui osera dire qu'il n'y avait pas là de quoi briser un homme ?

Le CHSCT M avait alerté l'institution : cette dernière savait quelles étaient les répercussions de la mise en œuvre de la réforme STi2d sur la santé des enseignants de la voie technologique. Nous, élus FSU au CHSCT 95, vous avons interpellé quant aux conditions de travail qui étaient faites à ces enseignants. Aujourd'hui, l'administration, avec les CHSCT, a le devoir de mettre en place les mesures de prévention nécessaires pour que jamais ne se reproduise un tel geste tragique.

Selon le décret 82-453, le CHSCT a notamment pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale, à la protection de la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail. Selon le même décret, les chefs de service sont chargés de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. Les membres CHSCT, représentants des personnels, qui alertent l'institution de la souffrance professionnelle doivent être entendus et la plus grande attention doit être apportée à leurs avis et préconisations.

Cette tragédie, et celles qui l'ont précédée, vous fera, nous l'espérons, prendre conscience des conséquences du management désastreux dans l'éducation nationale qui représente un vrai risque psycho-social pour les enseignants et tous les agents de l'Éducation Nationale.

Les exemples de collègues en situation de souffrance ne manquent pas : Enseignants de la moribonde STI, professeurs de langues confrontés à une réforme de leur métier sans la moindre considération pour leur attachement à un enseignement de qualité, les collègues de l'enseignement professionnel dont le travail a été bouleversé pour ne pas dire détruit, les professeurs de physique appliquée, les professeurs des écoles qui subissent une réforme des rythmes scolaires appliquée à marche forcée, les directeurs d'écoles - dont la charge de travail ne cesse de s'alourdir malgré des temps de décharge insuffisants et qui stagnent - pollué par d'incessantes injonctions chronophages, tout comme les directeurs de SEGPA et les chefs d'EPL qui se retrouvent ainsi en porte à faux avec leurs équipes ou encore nos collègues Conseillères d'information et d'Orientation qui vont perdre la quasi-totalité de leurs locaux (seul le CIO de Cergy étant épargné) au premier janvier 2014 au mépris de leurs conditions de travail et des risques psychosociaux pouvant en découler !

C'est l'ensemble des personnels qui est touché !

Nous devons trouver des solutions permettant d'arrêter ce carnage. Le CHSCT du Val d'Oise ne peut se permettre de ne rien faire : Va-t-on continuer à mettre en place le

Document Unique et obligatoire dans les écoles sans que ne soient pris en compte les avis des délégués du personnel, au risque de les voir rejetés par les collègues ou vécus comme une injonction supplémentaire. Va-t-on encore attendre longtemps que les affichages obligatoires se fassent seuls dans les EPLE par simple peur de froisser les chefs d'établissement ? Doit-on attendre un suicide pour être informé des problèmes qui se posent dans des établissements ? A titre d'exemple, la situation dans le collège d'Auvers Sur Oise l'an passé aurait dû faire au minimum l'objet d'une déclaration au CHSCT.

Le CHSCT du Val d'Oise doit pleinement tenir sa place, l'enjeu est de taille : la responsabilité de ceux qui entraveraient son action serait pleine et entière.